



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Recrutement

Question écrite n° 14406

Texte de la question

M Joseph Henri Maujouan du Gasset expose à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que, au cours de l'année 1988, le nombre des postes de conseiller pédagogique pour les arts plastiques a doublé au plan national. Cette attention particulière portée à un nouveau corps qui, comparé à celui des musiciens était resté en sommeil durant de nombreuses années est de bon augure. Cinq départements ou territoires non pourvus demeurent l'exception. Il lui demande s'il peut lui préciser quels sont ces départements et territoires.

Texte de la réponse

Reponse. - Tous les départements métropolitains et tous les départements d'outre-mer disposent d'un emploi au moins d'instituteur maître-formateur auprès de l'inspecteur départemental de l'éducation nationale (ou conseiller pédagogique), pour les arts plastiques. Aucune création d'emploi de ce type n'a pour l'instant été effectuée en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie ni à Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14406

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2627